

**Mémoire sur le projet de certification propriétaire responsable et de
registre des loyers de la Ville de Montréal**

Déposé à la *Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation* de
la Ville de Montréal

REGROUPEMENT INFORMATION LOGEMENT

3 juin 2022

La crise du logement dans le quartier de Pointe-Saint-Charles

Le quartier connaît une grave crise du logement. Nous constatons, année après année, des hausses de loyer abusives et de rénovictions. Notre quartier la cible des promoteurs immobiliers cherchant à faire profit sur le dos de la vulnérabilité des locataires, trop peu protégés par la réglementation en vigueur. Le cadre bâti du quartier, en plus d'être une importante niche d'affaire pour les rénovicteurs, est sensible aux problèmes d'insalubrité. Nous faisons ainsi face à deux problèmes qui, chacun à sa manière, cause préjudice à la population locataire de Pointe-Saint-Charles.

Pour une bonification de la certification propriétaire responsable et du registre des loyers

Nous, Regroupement Information Logement, **appuyons** les recommandations suivantes du **Regroupement des comités logements et associations des locataires du Québec**, déposées à la consultation sur le projet de certification propriétaire responsable et de registre des loyers, ayant pour but de réaliser les objectifs du projet, soit d'inciter à un entretien régulier des immeubles, de mieux contrôler les hausses abusives de loyer et d'enrayer le phénomène des rénovictions :

Recommandation 1

Que tous les immeubles soient soumis au processus de certification propriétaire responsable, peu importe la taille.

Recommandation 2

Que la Ville de Montréal se dote de ressources suffisantes pour inspecter régulièrement le parc locatif montréalais, notamment son bon entretien, vérifier la conformité des logements et des immeubles avec la réglementation existante, faire le suivi dans le cas de correctifs à apporter et judiciariser les dossiers de propriétaires délinquants.

Recommandation 3

Que la Ville de Montréal fasse pression sur le Gouvernement du Québec pour modifier la Loi sur les cités et villes, afin de pouvoir imposer des amendes maximales plus élevées qui ciblent les profits réalisés par les propriétaires délinquants se spécialisant dans les taudis.

Recommandation 4

Dans le cas de propriétaires qui refusent de collaborer à la certification de leur immeuble, que la Ville de Montréal se donne les moyens de convertir ces immeubles en logements sociaux pour sécuriser l'offre de logements abordables à Montréal.

Recommandation 5

Que tous les immeubles soient dans l'obligation d'inscrire les loyers de tous les logements dans un registre. Que ce registre soit mis à jour annuellement.

Recommandation 6

Que la Ville de Montréal s'assure auprès du TAL d'une procédure normée pour envoyer le formulaire d'auto-déclaration des loyers sur demande.

Recommandation 7

Que la Ville de Montréal prévoit des stations accessibles à l'ensemble des citoyens, dans chacun de ses arrondissements, pour consulter le registre des loyers.